



Procès verbal de la Réunion du Conseil d'Administration

du 12 décembre 2017

Présents : Pascal Lapkine, Chantal Mora-Tâche, Patrick Fontenelle, Stéphanie Vandebussche, Gaël Raballand.

Invités : Daniel Lacreuse

Ouverture de la séance : 19h40

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du dernier PV**
- 2 - Basicompta**
- 3 - Assemblée générale ordinaire**
- 4 - Assemblée générale extraordinaire**
- 5 - Questions diverses**

1 - Approbation du dernier PV

Le PV de la réunion du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - Basicompta

Stéphanie nous présente l'application comptable proposée par le CDOS, formation qu'avaient suivie Pascal, Stéphanie et Chantal. Cette application, stockée sur un gros serveur permet aux associations de réaliser leur comptabilité et de présenter bilan, journal et comptes de résultat conformes à la réglementation en vigueur. De plus, elle peut être réalisée par toute personne sans connaissance spécifique. Un seul regret : le non choix de libellés plus adaptés au tir à l'arc, mais dans l'ensemble, il est facile de trouver des libellés proches. Le coût de la formation est de 30 euros et l'hébergement, l'assistance et le service sont de 50 euros par an.

3 - Assemblée générale ordinaire

Rapport moral et vote (location matériel),

Rapport financier et vote (présentation de l'application Basicompta)

Aide aux jeunes : en raison des baisses de subvention il faut revoir les aides à la baisse. Proposition 50 € pour les podiums + 50 € du 1^{er} au 10^{ème} et 30 € du 11^{ème} au 20^{ème}. Adopté à l'unanimité par le bureau, vote par l'AG.

Voir avec l'Archerie du bocage pour subventionner les bons d'achat.

Rapport Arbitres,

Rapport matériel

Arcs du Comité

Présentation des candidats et élection

Questions diverses

Pot de clôture.

4 - Assemblée générale extraordinaire

Présentation des nouveaux statuts et vote

Présentation du règlement intérieur et vote.

Chantal envoie les documents et les convocations aux clubs dans les dix jours.

5 - Questions diverses

Pascal a été contacté par le club des Sables pour être arbitre chez eux. Actuellement arbitre aux Brouzils, il ne rejoindra les Sables que si Daniel a été reçu. La politique est d'aider les clubs qui font l'effort d'envoyer un archer en formation arbitre.

Pascal rappelle que les aides aux clubs (prêt de bêtes ou autres) ne peuvent être accordées que dans le cadre d'une animation, démonstration Découverte et ne peut, en aucun cas, subventionner un concours loisirs.

Problème des concours dominicaux salle avec l'impossibilité de changer de date ni même de trouver un weekend de libre pour les nouveaux clubs qui souhaitent organiser un concours. A Réfléchir...

Fin de séance : 21h50.

Le Président,



La Secrétaire Générale

